Programme de formation

Facturation électronique 2026-2027 : s'y préparer et la pratiquer

Comprendre la réforme, choisir sa plateforme agréée et adapter ses factures et son organisation

Durée	1 jour, soit 7 heures (9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h). Version courte possible : 3 h 30.
Public	Dirigeants, assistants et gestionnaires de TPE et PME, quel que soit le secteur.
Prérequis	Émettre ou recevoir des factures dans le cadre de son activité. Un questionnaire de positionnement, envoyé avant la formation, vérifie ces prérequis.
Effectif	1 à 8 participants par session.
Modalités	Présentiel, dans les locaux de l'entreprise (intra) ou en salle (inter), ou classe virtuelle en direct. Chaque participant travaille sur un ordinateur, sur ses propres documents.
Délai d'accès	Session programmée sous 15 jours à 1 mois après la demande, selon le calendrier du client et le délai de prise en charge par son OPCO.
Tarif	Intra-entreprise : 900 € HT la journée (450 € HT la demi-journée), pour un groupe de 1 à 6 personnes. Inter-entreprises : 290 € HT par personne (190 € HT la demi-journée). TVA à 20 % en sus. Prise en charge possible par l'OPCO de l'entreprise une fois l'organisme certifié Qualiopi.
Formateur	M. Ghadfa, Président du cabinet, accompagnement des TPE et PME depuis 2014 ; Driss REDOUANE pour les outils et l'automatisation.
Contact	06 63 36 54 41 · contact@amaneconseils.com

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

• expliquer le calendrier de la réforme et ce qui change pour son entreprise (réception, émission, e-reporting) ;
• choisir une plateforme agréée adaptée à son volume et à ses outils ;
• compléter ses factures avec les nouvelles mentions obligatoires ;
• distinguer une facture électronique (Factur-X, UBL, CII) d'un simple PDF ;
• organiser la réception, le contrôle et le suivi des statuts de ses factures ;
• établir le plan d'action de son entreprise avant son échéance.

Contenu et déroulé

Séquence	Contenu	Méthode
Matin, 1re partie	**La réforme.** Réception obligatoire pour toutes les entreprises depuis le 1er septembre 2026 ; émission et e-reporting au 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et les ETI, au 1er septembre 2027 pour les PME, TPE et micro-entreprises ; rôle de l'annuaire et des plateformes agréées.	Exposé, questions
Matin, 2e partie	**La facture électronique.** Formats Factur-X, UBL et CII ; nouvelles mentions : SIREN du client, adresse de livraison, nature de l'opération (biens, services), option pour la TVA sur les débits ; statuts de la facture.	Démonstration, exercices
Après-midi, 1re partie	**Choisir et paramétrer sa plateforme.** Critères de choix, raccordement, mandat, réception et contrôle des factures fournisseurs, émission depuis son outil de facturation.	Atelier
Après-midi, 2e partie	**Organisation et e-reporting.** Ventes aux particuliers et à l'étranger, encaissements ; diagnostic de l'entreprise ; plan d'action ; évaluation.	Atelier, évaluation

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation active : exposés courts, démonstration sur une plateforme agréée, ateliers sur les factures réelles des participants (anonymisées si besoin). Support remis à chacun : guide de la réforme et liste de contrôle des mentions

obligatoires. Contenu mis à jour à chaque session selon les textes en vigueur.

Modalités d'évaluation

• Avant : questionnaire de positionnement (prérequis et attentes).
• Pendant : exercices pratiques corrigés à chaque séquence.
• Fin : évaluation des acquis (cas pratique et questionnaire), plan d'action personnel, questionnaire de satisfaction.
• Trois mois après : questionnaire sur la mise en pratique dans l'entreprise.
• Remise d'une attestation de fin de formation précisant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis. Formation non certifiante.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous prévenir avant l'inscription : le déroulé, les supports et le lieu sont adaptés au besoin, avec si nécessaire l'appui des partenaires spécialisés (Agefiph, Cap emploi). Référent handicap : M. Ghadfa, 06 63 36 54 41.

Indicateurs de résultats

Nouvelle formation : le taux de satisfaction et le taux de réussite à l'évaluation des acquis seront publiés après les premières sessions.

Programme mis à jour le 02/11/2026 · version 1.0